

Monsieur le Président, nous allons donc envisager ce projet de loi du côté du gouvernement à l'avantage du gouvernement canadien, des citoyennes et des citoyens canadiens, des générations qui viennent, et nous espérons, par cette législation, faire en sorte que nous soyons, dans les mois et les années qui viennent, plus en mesure de répondre à leurs besoins, en ayant à notre disposition des sources financières plus considérables, avec un Budget qui se tient debout, qui est un peu plus respectueux de notre capacité collective de payer. Et c'est cela, monsieur le Président, que ce projet de loi nous propose cet après-midi, du *common sense*, de la logique, du gros bon sens.

Alors, je suis certain que les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises ne se laisseront pas bernier par les jeux de petite politique qui sont en train de se jouer devant nous, avec du grand théâtre, et qui leur laissent croire que ce gouvernement fait fi de leurs préoccupations. Ce n'est pas la situation. Nous allons le faire et nous le faisons rationnellement, avec intelligence, avec détermination.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de York-Est (M. Redway)—L'Organisation du traité de l'Atlantique nord—Les avions de chasse fournis à la Turquie—les craintes des Cypriotes grecs; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—La sécurité aérienne—Le programme des aéroports de l'Arctique—On demande le rétablissement; et la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—La sécurité sociale—La préoccupation des femmes eu égard aux programmes sociaux. b) La recommandation du comité d'action nationale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Murphy (p. 12683).

Accords fiscaux—Loi

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Charlevoix (M. Hamelin) qui nous disait que l'opposition faisait de la petite politique parce qu'elle n'aimait pas le projet de loi C-96. Voyons ce que le député de Charlevoix trouve tellement insignifiant. N'oublions pas que sa circonscription est située entre celle du premier ministre (M. Mulroney), dont elle est voisine, et la ville de Québec. Compte tenu de la place importante que les députés de l'arrière-ban occupent dans ce gouvernement, ce voisinage devrait permettre à ce député de se faire entendre du premier ministre et vice-versa. En fait, il nous fait entendre la voix de son maître, c'est-à-dire celle du premier ministre en disant que les plaintes de l'opposition concernant le projet de loi C-96 sont purement gratuites.

• (1600)

Voyons de quoi se plaint l'opposition. Elle se plaint que les fonds alloués au Québec pour l'exercice 1986-1987 aient été amputés de 82.3 millions, que le budget de l'éducation et de la santé pour 1987-1988 ait été réduit de 174.9 millions, que l'exercice de 1988-1989 soit également amputé de 277.2 millions, sans oublier une coupe de 389.2 millions pour 1989-1990, de 512 millions pour 1990-1991 et de 647.6 millions pour 1991-1992, soit au total la bagatelle de 2,083.6 millions pour le Québec. Le député de Charlevoix, dont la circonscription est située entre celle du premier ministre et la ville de Québec, pense que ce n'est pas grand chose. Il a écouté le premier ministre. Que dit-on à Québec?

Le ministre des Finances du Québec qui se trouve à Québec, de l'autre côté de la circonscription du député et que ce dernier devrait parfois écouter, estime que cette mesure est injuste pour les provinces. Savez-vous ce qu'il en est, monsieur le Président? Comparons le gouvernement fédéral à un chef de famille. En prenant cette mesure, en se déchargeant ainsi du déficit sur le dos des provinces, le gouvernement agit comme le chef de famille qui s'achèterait un costume neuf et une paire de chaussures et qui irait les exhiber sous le nez de ses voisins pour essayer de les convaincre que ses finances marchent bien. Pendant ce temps, les autres membres de sa famille seraient vêtus misérablement, mal nourris et mal logés. Le gouvernement s'enrichit au dépens des autres. Il veut faire croire aux Canadiens qu'il peut réduire le déficit d'un coup de baguette magique alors qu'il demande aux dix provinces du pays de résorber un déficit de 8 milliards.

Dans son costume neuf, le gouvernement fédéral leur dit: «Admirez le travail, nous avons assaini nos finances», mais en ce qui concerne l'éducation et la santé, les provinces seront encore plus mal loties. En fait, si l'on examine ce qui se passe actuellement dans certains de nos établissements d'enseignement postsecondaire et de nos hôpitaux, il n'est pas exagéré d'affirmer que dans ces deux secteurs, certaines provinces se retrouveront totalement démunies et pas seulement dans une situation précaire.